

MAIRIE
7, rue de la Barre David
44520 LE GRAND AUVERNE
Tél. 02.40.07.52.12
Fax. 02.40.55.52.24

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2019

COMpte RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T.

L'an deux Mil dix neuf

Le 25 mars à 20H

Le Conseil Municipal de la commune de LE GRAND AUVERNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien CROSSOUARD, Maire.

Date de convocation : 20 mars 2019

ETAIENT PRÉSENTS : Sébastien CROSSOUARD - Laurent VETU - Stéphanie HUNEAU - Dominique DAUFFY - Marie-France JOLY - Anthony MICHEL - Marlène GEORGET - Jean-Bernard BIDAUD - Cédric PAUVERT - Nathalie TROCHU arrivée à 20h35 - Guillaume GRIPPAY - Philippe RIGAUX - David MENARD formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT EXCUSE : néant

Nombre de Conseillers : en exercice : 13 Présents : 13 Votants : 13

Madame Stéphanie HUNEAU a été désignée secrétaire de séance.

1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2019

Suite à la délibération du 25 février 2019 les conditions de résiliation anticipée du bail de M Yannick FER – Matos TT ayant été adoptées, l'état des lieux de sortie a été réalisé le vendredi 22 mars 2019, les loyers à percevoir jusqu'à cette date réglés charges comprises et l'indemnité de résiliation anticipée négociée pour la période restant à courir jusqu'au 31 juillet 2019 réglée sans charge.

A ce jour le local est disponible à la location.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. ASSURANCES : ETUDE ET MISE EN CONCURRENCE

Compte tenu du seuil des marchés publics et afin de faire un point précis sur les garanties souscrites, la commune avait passé une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès du cabinet DELTA CONSULTANT pour la renégociation de ses contrats d'assurance pour une première période de 2011 à 2015, puis une seconde période en mutualisation avec 6 autres communes de la CCCD de 2016 à 2019

Treize autres communes de la CCCD se sont engagées pour une période qui va de 2018 à 2022. Afin de répondre à l'objectif de mutualisation, le cabinet DELTA CONSULTANT d'Angers propose une assistance pour une consultation limitée à une période de 3 ans, (2020 à 2022) qui coïncidera avec le groupe de communes ayant déjà mutualisé leur audit pour le marché d'assurance.

M le maire donne lecture de l'offre (audit, rédaction du dossier de consultation, analyse des offres, assistance à la mise en place des contrats et pendant toute l'exécution du marché), pour un montant de 1620 € TTC et propose de retenir le cabinet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ❖ D'accepter l'offre d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la renégociation des contrats d'assurances de la collectivité proposée par le cabinet DELTA CONSULTANT d'Angers pour la période de 2020 à 2022 inclus.
- ❖ Que le montant de cette prestation de 1 620 € TTC sera inscrit à l'article 617 chapitre 011 du Budget 2019.
- ❖ De donner mandat à Monsieur le Maire pour la signature de tous les documents administratifs relatifs à cette démarche.

3. PRESENTATION EN « NON VALEUR »
--

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il a reçu du Trésorier une demande concernant différents montants restés impayés entre 2016 et 2017 pour un total de 158 €.

Sachant que ces 158 € ne pourront plus être recouvrés, il convient d'admettre cette somme en non-valeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ❖ D'admettre la somme de 158 € correspondant au détail transmis par la trésorerie, en non-valeur à l'article 6541.

4. CREATION DU BUDGET ANNEXE « EXTENSION DU LOTISSEMENT DE LA CENSIVE »
--

Vu la délibération 180405 du 23 avril 2018 pour l'acquisition d'un bâtiment et des parcelles attenantes,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M 14, qui stipule que les communes qui sont amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains dans le but de les vendre, doivent tenir une comptabilité de stock spécifique, soumise à la TVA pour ces opérations : en effet, ces terrains destinés à la vente n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité et la création d'un budget annexe qui regroupera l'ensemble des opérations est obligatoire.

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 18 février 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la création du budget annexe relatif à la création d'un lotissement dénommé « budget annexe extension du Lotissement de la Censive » et sera assujetti à la TVA.
- Dit que les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites à ce budget dès que les formalités de déclarations seront accomplies.

5. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNE 2018

M le Maire explique au Conseil Municipal que le compte de gestion 2018 du budget Commune dressé par le receveur doit être soumis à l'examen de l'assemblée.

Les dépenses constatées pour 815 982,64 € et les recettes encaissées pour 1 116 454,92 € correspondent parfaitement à la comptabilité administrative qu'il a tenue en sa qualité d'ordonnateur.

Le résultat excédentaire de l'exercice précédent, de 9 279,14 € s'ajoute aux recettes de l'année, pour un résultat de clôture de l'exercice 2018 arrêté à +309 751,42 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2018 du budget Commune, établi par le Trésorier Municipal.

6. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2018

M le Maire explique au Conseil Municipal que le compte de gestion du budget assainissement 2018 dressé par le receveur doit être soumis à l'examen de l'assemblée.

Les dépenses constatées pour 24 228,78 € et les recettes encaissées pour 48 170,56 € correspondent parfaitement à la comptabilité administrative qu'il a tenue en sa qualité d'ordonnateur.

Le résultat excédentaire de l'exercice précédent de 92 225,26 € en section d'investissement s'ajoute aux recettes de l'année pour un résultat de clôture de l'exercice 2018 de 116 167,04 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget assainissement, établi par le Trésorier Municipal.

7. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2018

Hors de la présence de M Sébastien CROSSOUARD, Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2018 se présentant comme suit :

□ Section de fonctionnement

Recettes réalisées en 2018	+634 223,34 €
Dépenses réalisées en 2018	- 473 957,81 €
Résultat de clôture 2018	+160 265,53 €

□ Section investissement

Recettes réalisées en 2018	+482 231,58 €
Excédent d'investissement 2017 reporté	+9 279,14 €
Dépenses réalisées en 2018	-342 024,83 €
Résultat de clôture 2018	+149 485,89 €

Excédent de clôture total +309 751,42 €.

8. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2018

Hors de la présence de M Sébastien CROSSOUARD, Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2018 se présentant comme suit :

□ Section d'exploitation

Recettes réalisées en 2018	+31 389,94 €
Dépenses réalisées en 2018	-15 694,14 €
Résultat de clôture 2018	+15 695,80 €

□ Section investissement

Recettes réalisées en 2018	+16 780,62 €
Excédent d'investissement 2017 reporté	+92 225,26 €
Dépenses réalisées en 2018	- 8 534,64 €
Résultat de clôture 2018	+100 471,24 €

Excédent de clôture total +116 167,04 €.

9. AFFECTATION DES RESULTATS COMMUNE 2018

La clôture de l'exercice 2018 donne des résultats excédentaires de 160 265,53 € en section de fonctionnement, et 149 485,89 € en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ❖ d'affecter la somme de 160 265,53 € à l'article 1068, en vue d'assurer le financement des dépenses d'investissement figurant au Budget Primitif 2019.
Il n'y a de ce fait aucun solde à inscrire au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » du budget primitif 2019.
- ❖ que la somme de 149 485,89 € sera inscrite en recette au compte 001 «Résultat d'investissement reporté » du budget primitif 2019.

10. AFFECTATION DES RESULTATS ASSAINISSEMENT 2018

La clôture de l'exercice 2018 donne des résultats excédentaires de 15 695,80 € en section d'exploitation, et 100 471,24 € en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ❖ d'affecter la somme de 15 695,80 € à l'article 1068, en vue d'assurer le financement des dépenses d'investissement à venir au Budget Primitif 2019,
il n'y a de ce fait aucun solde à inscrire au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » du budget primitif 2019.
- ❖ que la somme de 100 471,24 € sera inscrite en recette au compte 001 «Résultat d'investissement reporté » du budget primitif 2019.

11. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

Considérant l'état n°1259 de notification des bases prévisionnelles de fiscalité directe pour 2019 transmis par les services fiscaux,

Sachant qu'il revient à l'assemblée de déterminer les taux d'imposition applicables pour l'année en cours, au vu des besoins budgétaires,

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 18 février 2019, il est proposé de reconduire les taux appliqués sur 2018.

❖ **Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le maintien des taux appliqués sur 2018 soit :**

- Taxe d'habitation : 15,53 %
- Taxe foncière (bâti) : 14,67 %
- Taxe foncière (non bâti) : 42,83 %

12. VOTE DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2019

M le maire rappelle que le versement des subventions est conditionné par la fourniture d'un dossier de demande complet incluant le bilan financier des associations.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'inscrire le montant des participations et subventions annuelles selon le détail ci-dessous à l'unanimité du nombre de votants :

Association ou organisme	Montant €
ADICLA Nantes	134,30
AFD des Maires de Loire Atlantique	203,82
CAUE de Loire Atlantique	48,00
Fondation du patrimoine Nantes	75,00
Ludothèque	24,50
<i>total au 6281</i>	485.62
SDIS	<i>total au 6553</i>
	19 708,00
ANIMATION SPORTIVE	<i>total au 65541</i>
	553,00
ADAR Asso. D'Aide à domicile Activités Regroupés ORVAULT	100,00
ADAPEI Châteaubriant/1 autre regard sur la déficience intellectuelle	50,00
ADMR de Riaillé/service à la personne	100,00
ADT Nantes /Aide à Domicile pour Tous	100,00
AMADPA Moisdon/Association de maintien A Domicile	79,00
Amicale des Sapeurs Pompiers / Moisdon	100,00
Ardoise du Grand Bourg	200,00
ASCED Riaillé/handball	100,00
Association des donateurs de sang bénévoles ex canton Moisdon	100,00
Banque alimentaire de Loire Atlantique/St Aignan de Grandlieu	30,00
Banque alimentaire ex canton de Moisdon	47,40
Club de Gymnastique Féminine Alverne	150,00
L'Espoir au bout du Chemin (Téléthon)	100,00
Association ou organisme (suite)	Montant €

Instance de Coordination gérontologiques / Moisdon	79,00
Judo Club Meilleraye	70,00
Les restaurants du cœur/ Nantes	50,00
Moisdon Basket	80,00
Office Intercommunal des Sports (OIS) ex canton de Moisdon	237,00
OGEC Châteaubriant / classe ULIS	570,00
Prévention routière/Nantes	50,00
SOLIDARITE femmes Loire Atlantique/Nantes	100,00
UNC Union Nationale des Combattants	120,00
	<i>total au 6574</i>
	2612,00
OGEC école Notre Dame des Anges/ base 600 €/élève	<i>total au 6558</i>
	31 000,00

13. VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2019

❖ Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'inscrire les montants ci dessous :

◆ Section de fonctionnement

Dépenses

011 - Charges à caractère général	214 400,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	194 730,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	2 506,05 €
042 – Opérations d'ordre	3 985,95 €
65 - Autres charges de gestion courante	107 708,00 €
66 - Charges financières	9 600,00 €
67 - Charges exceptionnelles	2 000,00 €
68 - Provisions	8 000,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	542 930,00 €

Recettes

013 - Atténuation de charges	4 000,00 €
70 - Produits des services, domaine et ventes divers	18 020,00 €
73 - Impôts et taxes	294 781,00 €
74 – Dotations, subventions et participations	182 677,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	43 100,00 €
76 – Produits financiers	2,00 €
77 – Produits exceptionnels	350,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	542 930,00 €

◆ Section d'investissement

Dépenses

16 - Emprunts et dettes assimilés	51 900,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	14 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	173 925,00 €
23 - Immobilisations en cours	45 757,00 €
27 – Autres immobilisations financières	130 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	415 582,00 €

Recettes

001 – Excédent d'investissement 2018	149 485,89 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	2 506,00 €
024 – Produit de cession	14 999,63 €
040 - Opération d'ordre – amortissements	3 985,95 €
10 - Dotations, fonds divers et réserve	34 900,00 €
+1068-Dot. fonds div.et réserves: Excédent de fonctionnement	160 265,53 €
13 - Subventions d'investissement	49 439,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	415 582,00 €

14. VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2019

❖ Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'inscrire les montants ci dessous :

Section d'exploitation

Dépenses

011 - Charges à caractère général	11 995,00 €
66 - Charges financières	500,00 €
042 - Dotations aux amortissements	12 499,00 €
Dépenses totales	24 994,00 €

Recettes

70 - Vente de produits, prestations de service	20 126,00 €
042 – Opération d'ordre	4 868,00 €
Recettes totales	24 994,00 €

◆ Section d'investissement

Dépenses

16 - Emprunts et dettes assimilés	3 700,00 €
21 - Immobilisations corporelles	2 830,00 €
23 - Immobilisations en cours	123 160,00 €
040 - Opération d'ordre/subvention d'équipement	4 868,00 €

Dépenses totales	134 558,00 €
------------------	---------------------

Recettes

001 - Résultat d'investissement reporté	100 471,24 €
040 - Opération d'ordre/amortissement matériel d'exploitation	12 499,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves FCTVA	3 000,00 €
+1068- Excédent de fonctionnement	15 695,80 €
13 – Subventions d'investissement	2 891,96
Recettes totales	134 558,00 €

15. DECISIONS / DIA 10 GRANDE RUE ET RUE DU STADE

DIA parcelle A 1404 Grande Rue : la commune renonce à son droit de préemption.

DIA parcelles A 490, 491, 493, 494 et 495 Rues du Stade et de la Nantaie : la commune renonce à son droit de préemption

6. AFFAIRES DIVERSES :

Grand Auverné Environnement (anciennement Association pour la protection du Sud de la commune de Grand Auverné) : M le maire donne lecture d'un courrier de l'association en date du 18 mars 2019 ayant pour objet « **droit à l'information ICPE** (*Installations Classées pour la Protection de l'Environnement*) **et invitation à l'assemblée générale** ». Ce courrier concerne le projet d'extraction de sable porté par « les carrières de l'Ouest », en cours d'étude.

Une Famille Un Toit : M le maire a rencontré l'association chez Me Michel à Riaillé mercredi 20 mars dernier pour préparer le bail emphytéotique. Une réunion devrait se dérouler en mairie le mardi 23 avril 2019 pour arrêter les conditions de ce bail.

Extension du lotissement de la Censive : suite à une rencontre avec le Sydela, Atlantic'eau et JCLMO, le 7 mars dernier, afin d'exposer le projet et discuter des modes de financement, M le maire a également sollicité M Baisieux géomètre chez AIR et Géo afin de définir les études préalables à l'instruction du permis d'aménager.

Rappel : Elections Européennes du 26 mai 2019 : suite à la mise en place du REU (Répertoire Electoral Unique), chaque électeur recevra une nouvelle carte électorale comportant un numéro national d'électeur.

Séance levée à 21h50

A Le Grand-Auverné, le 1^{er} avril 2019
Le Maire,
Sébastien CROSSOUARD